

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

LISTE DES DELIBERATION EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 septembre 2025

Délibération n°2025-070 – Institution : Non remplacement de l'adjoint démissionnaire – **APPROUVEE**

Délibération n°2025-071 – Délégation temporaire du droit de préemption urbain à la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance (CAGTD) – **APPROUVEE**

Délibération n°2025-072 – Ressources humaines – Modification du poste d'adjoint du patrimoine principal de 1er classe – **APPROUVEE**

Délibération n°2025-073 – Finances – Budget principal - Décision modificative n°2 – **APPROUVEE**

Délibération n°2025-074 – Finances – Budget eau - Décision modificative n°1 – **APPROUVEE**

Les décisions prises :

Décision n°2025-062 du 1^{er} août 2025 : Renonciation de préemption sur les parcelles Section A n°205, 209, 488, 490, 492, 494, sise Gandière (Vente FAURE Rémi/BREARLEY Sarah)

Décision n°2025-063 du 30 juillet 2025 : Demande de subvention CD05 - Mur de soutènement rue de la Charreirasse V2

Décision n°2025-064 du 31 juillet 2025 : Demande de subvention CD05 - Voyage scolaire 2025

Décision n°2025-065 du 12 août 2025 : Renonciation de préemption sur la parcelle Section AB n°257, sise 568 rue des vergers (Vente Rodrigues Afonso / Bigeard et Ledieu)

Décision n°2025-066 du 2 septembre 2025 : Renonciation de préemption sur les parcelles Section A n°818, A n°822, sise rue du Rousine (Vente CAGTD/ ICARE)

Décision n°2025-067 du 2 septembre 2025 : Renonciation de préemption sur les parcelles Section A n°908, A n°910, sise 6 rue du Rousine (Vente CAGTD/ SC KAURI)

Décision n°2025-068 du 4 septembre 2025 : Renonciation de préemption sur les parcelles Section A n°905, 906, 907,909 sise rue du Rousine (Vente CAGTD/ FAVIER)

Marchés publics :

Salle de la culture et des festivités – Lot 2 – Gros œuvre – Société FIGARELLA - Avenant n°1 le 2 septembre 2025 d'un montant de 41 460 € HT soit 14.81 %